

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 13 avril 2015

Convocation du 02 avril 2015

L'an deux mil quinze, le treize avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur HARDOUIN Hervé, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoints, DESNAULT Estelle, Monsieur LOCHET Bruno,

Étaient absent excusés : Monsieur MAGUET Benjamin pouvoir à Madame DESNAULT Estelle

Était absent non excusé : Monsieur FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCES VERBAL :

Le Procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

Une modification a été effectuée dans les questions diverses, lorsque Monsieur DELAUNAY fait part de ses remarques.

Il faut lire « Les membres du conseil municipal s'interrogent également sur les heures complémentaires perçues en 2002 puis entre 2005 et 2011 »

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET GENERAL

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget de la commune. Il est conforme au compte de gestion du receveur. Ses résultats sont les suivants :

Résultat de fin d'exercice

Investissement :

○ Résultat de fin d'exercice : déficit de 40 715.76€ (40 716.00€ au compte 001 en dépenses d'investissement et 40 716.00 € au compte 1068 en recette d'investissement)

Fonctionnement :

○ Excédent 49 022.24 € auquel on retire le déficit d'investissement soit 40 715.76 €.

Il reste en excédent de fonctionnement pour la clôture d'exercice, un solde de 8 306. 48€ (compte 002 recettes de fonctionnement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par la Receveur Municipal à La Trésorerie de Voves, budget général exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif communal présenté.

Monsieur le Maire laisse la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur DELAUNAY Joël, et quitte la salle afin que le conseil municipal approuve ou non le compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION EAU 2014 :

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget de la commune. Il est conforme au compte de gestion du receveur. Ses résultats sont les suivants :

Résultat de fin d'exercice :

Investissement :

○ Excédent de 51 663.04 € (51 662.00€ au compte 001 en recettes d'investissement)

Fonctionnement :

○ Excédent de 57 881 € (57 881.00 € au compte 002 en recettes de fonctionnement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par la Receveur Municipal à La Trésorerie de Voves, budget général exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif communal présenté.

Monsieur le Maire laisse la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur DELAUNAY Joël, et quitte la salle afin que le conseil municipal approuve ou non le compte administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 pour le service de l'eau.

2015-9 AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, ce jour, constatant que le compte administratif présente

- Un déficit d'investissement de 40 715.76€
- Un excédent de fonctionnement de 49 022.24€

Décide d'affecter cet excédent de la manière suivante :

40 716.00 € au compte de réserve 1068
8300.00€ en report à nouveau

Le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2014 sera repris au BP 2015 pour 40 716.00 € à la ligne 001 « résultat antérieur reporté » en dépenses,

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de clôture de 2014 sera repris au BP 2015 pour 8300.00 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

2015-10 AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, ce jour, constatant que le compte administratif présente

- Un excédent d'investissement de 51 663.04 €
- Un excédent de fonctionnement de 57 719.29 €

L'excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2014 sera repris au BP 2015 pour 51 662.00 € à la ligne 001 « excédent d'investissement » en recettes,

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de clôture de 2014 sera repris au BP 2015 pour 57 881.00 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE :

M Le Maire présente le budget primitif 2014 de la commune. Il s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 88 266.00 €

Recettes : 88 266.00€

Section de fonctionnement :

Dépenses : 180 400.00€

Recettes : 180 400.00€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune de Boncé proposé par Monsieur le Maire.

BUDGET PRIMITIF 2015 EAU :

M Le Maire présente le budget primitif 2014 de l'eau. Il s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 85 643.00 €

Recettes : 85 643.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 94 000.00€

Recettes : 94 000.00€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune de Boncé proposé par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

Séance levée à 20h40.